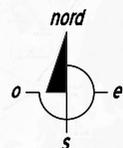




PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



LEGENDE

- COMMUNE
- EPCI
- DEPARTEMENT

Gestionnaires

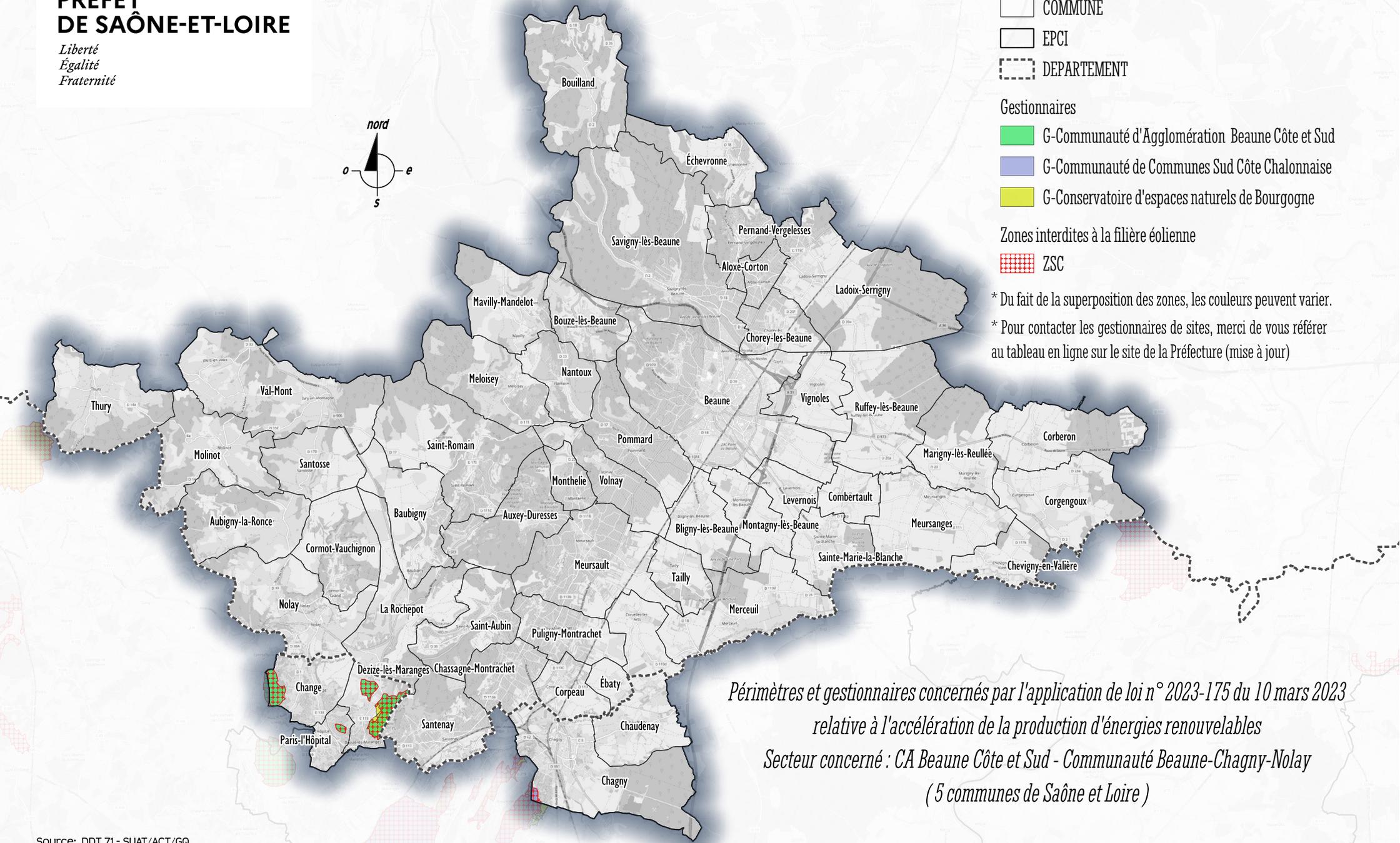
- G-Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
- G-Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
- G-Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Zones interdites à la filière éolienne

- ZSC

* Du fait de la superposition des zones, les couleurs peuvent varier.

* Pour contacter les gestionnaires de sites, merci de vous référer au tableau en ligne sur le site de la Préfecture (mise à jour)



Périmètres et gestionnaires concernés par l'application de loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
Secteur concerné : CA Beaune Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay
(5 communes de Saône et Loire)